



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20260402-2026_03_02_07-DE



En l'absence de 19
Présents : 12
Votants : 15
Absents : -excusés : 3
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-03-02-07

Objet : Affectation au domaine public de la parcelle cédée par le collège pour construire le dojo

L'an deux mille VINGT SIX, le 30 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR LACOMBE Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. DELAIRE Claude, Mme SABACA Emmanuelle, Monsieur DEFFIEUX Marc

Absent :

Absents excusés : Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procurations : Mme PARET Aurélie à Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore à M. GATINEL Didier, M. BIBENS Sylvain à Mme FORESTIER Nathalie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération n°2026-02-04 du 4 février 2026 concernant la cession de la parcelle AB 500 par le département pour construire le dojo, il est nécessaire de l'affecter au domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter la parcelle AB 500 au domaine public.

A Lussac, le 30/03/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

